

ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Horaires calculés dans des conditions normales de circulation sous réserve de modifications

Année scolaire 2017 - 2018

Les élèves devront présenter leur carte de transport au conducteur à la montée du car
L'accès à celui-ci sera refusé si la carte ne peut être présentée

La Brillanne/Oraison

Ligne N° 167 S

Transporteur SOMATRAV

ALLER		
Commune	Point d'arrêt	167 S1
		LMMeJV
La Brillanne	Village	07:50
Oraison	Clg. Itard	07:55

RETOUR			
Commune	Point d'arrêt	167 S2	167 S3
		LMJV	Me
Oraison	Clg. Itard	16:38	12:15
La Brillanne	Village	16:47	12:22